

Demande de carte de s'attionnement pour handicape

Par nonodeco, le 15/11/2008 à 20:18

mon mari et en 2 eme cathegorie et a 66 pourcent et il a fait la demande de la carte de stationnement il y a 2 ans et on envoye le courrier negatif peu ton faire quelque chose pour sa et comment faire pour que sa rente sois augmente car il touche 600 euro par mois merci d'avance

Par domi, le 16/11/2008 à 12:00

Bonjour,

Le montant de l'AAH varie en fonction des ressources de la personne handicapée. Ainsi, la personne qui ne dispose pas de ressources peut percevoir le montant maximum de l'AAH.

Ce maximum est fixé à 652,60 EUR depuis le 1er septembre 2008.

Votre mari étant au maximum , sa rente ne peut être augmentée ! Domi

Par nonodeco, le 16/11/2008 à 17:05

merci beaucoup